

élans les plus sublimes et les plus impétueux, ainsi que dans leurs mouvements les plus doux et les plus tendres.

Aussi elle a été en honneur chez toutes les nations et à toutes les époques, et son existence remonte jusqu'au premier homme. La preuve en est au livre de l'Ecclésiaste où "l'auteur inspiré fait l'éloge des hommes dont la mémoire est de meurée en vénération parmi le peuple choisi, soit pour la fidélité avec laquelle ils ont pratiqué la loi divine, soit à cause des services qu'ils ont rendus à leur patrie. On voit ainsi figurer dans cette galerie nationale des patriarches comme Hénoch, Noé, Abraham, Isaac; des législateurs comme Moïse et Josué; des rois comme David et Ezéchias; des prophètes et des pontifes comme Elie, Jérémie, Onias, etc.... Bien différentes les unes des autres ont été les destinées de ces grands hommes et les missions dont la Providence les a chargés pour le bien du peuple de Dieu. Mais de tous, sans exception, l'écrivain inspiré dit qu'ils "ont eu le culte de la beauté, et qu'ils ont exercé leur habileté à la recherche des nombres musicaux." "Pulchritudinis studium habentes; in peritia sua requirentes modos musicos (Eccl., XLIV, 5 et 7)." (1)

En voyant la musique cultivée par des patriarches aussi anciens qu'Énoch, contemporain d'Adam pendant 87 ans, par des descendants si soucieux de conserver les traditions relativement récentes du premier père, comment admettre que la musique n'a pas eu son berceau dans le Paradis terrestre ?

Le peuple de Dieu continua de s'en servir comme d'un puissant auxiliaire pour s'exciter à la louange et à l'amour du vrai Dieu. David surtout semble lui avoir consacré son talent et ses soins. Dans une de ses lettres saint Augustin dit de ce saint roi qu'il "aima la musique pieuse, et contribua plus que tout autre à nous la faire cultiver et aimer."

Les nations païennes eurent aussi leur musique sacrée et leur musique profane. Aristote a analysé d'une manière magistrale sa composition, ses différents modes et ses effets sur les passions.

Au commencement de l'ère chrétienne l'Église eut soin de conserver la pratique du chant dans les louanges qu'elle rendait à Dieu, au

Sauveur bien-aimé, à la Vierge-Mère et aux saints martyrs. Bien plus, de ce moment la reconnaissance donna des ailes au génie : les vérités divines, les mystères de l'autre vie, les bienfaits de la Rédemption étant mieux connus, les élans du cœur s'élevèrent à la hauteur des idées; et à cette source nouvelle d'inspiration les artistes chrétiens puisèrent le secret d'œuvres divinement belles.

D'après saint Augustin le chant d'église aurait eu pour premiers maîtres, non seulement les apôtres, mais le Sauveur lui-même, lequel, en cela comme en tout le reste, aurait joint l'exemple au précepte. (1)

Les Pères de l'Église comme saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, etc., ou bien firent faire des progrès au chant ecclésiastique ou en furent des promoteurs zélés.

Ce respect pour la musique religieuse et ce soin de la cultiver furent toujours conservés dans les époques qui suivirent; au moyen âge, particulièrement, des chefs-d'œuvre se sont ajoutés aux chefs-d'œuvre, et notre siècle lui-même a vu apparaître de ravissantes compositions

* *

Que le lecteur me permette maintenant de parler d'un genre de musique religieuse et de louer, à cette occasion, le travail de deux musiciens contemporains.

Je laisse ici la parole à M. l'abbé Gravier, auteur des "Cantiques pour les paroisses et les communautés" et des "Cantiques de circonstance."

"Il y a, dit-il, deux sortes de chant religieux : l'un, le chant liturgique, officiel, hiératique, sur une langue hiératique, désormais invariable et immortelle : c'est le chant grégorien, le chant vraiment royal et "pontifical", le PLAIN-CHANT. Nous ne nous en occuperons pas. Il est entre bonnes mains. Qu'il garde triomphalement dans nos offices la place qui lui est due. Puisse-t-il redevenir vraiment populaire, dans sa forme antique retrouvée et rajeunie.

L'autre, moins solennel et moins austère, adapté, non à la langue sacrée, mais aux langues vivantes, c'est le CANTIQUE. A la place secondaire, mais importante encore, qui lui est réservée, le CANTIQUE, lui aussi, est cher à l'Église et aimé du peuple chrétien. Plus libre, plus expansif, plus populaire que le Plain-chant, c'est encore la prière chantée, mais dans un rythme et avec quelques-uns des effets de la musique moderne, sur des paroles en langue vulgaire, comprises de tous. Le *Te Deum*, le *Vexilla Regis*, le *Pange lingua*, l'*Adeste, fideles*, le *Jesus dulcis memoria*,... ont été des cantiques. Moïse, David, saint Basile, saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Bernard, saint Thomas... en ont composé.

"N'en doutez pas, disait un saint religieux : s'ils vivaient de nos jours, en France, ces immortels génies les écriraient

en français, comme saint Alphonse de Ligouri en italien."

"Le cantique n'est pas le chant strictement liturgique : il a un autre caractère, un autre style, une autre expression que le chant sacré officiel ; c'est le chant populaire, cadencé, entraînant, qui doit donner des ailes à la piété, comme le chant national donne de l'élan au patriotisme, le chant populaire, qui intéresse la foule, et qu'une nef entière puisse comprendre, retenir sans peine et répéter."

Après avoir si bien exposé la nature du cantique, M. l'abbé signale les défauts qui s'y sont glissés, en faisant une citation d'un illustre bénédictin, l'un des auteurs les plus érudits du siècle en musique religieuse.

"On se contente trop souvent d'un air quelconque, chanson ou romance, arrangé d'une manière quelconque sur des paroles quelconques : musique fade ou affectée ; paroles insignifiantes comme doctrine, trop humaines comme sentiment, maltraitées, du reste, à plaisir, par la manière dont on coupe les mots par le milieu, au risque de prêter à des contre-sens, et à des calembours grotesques."

L'abbé Gravier a évité ces défauts dans ses cantiques, et leur a, de plus, donné une qualité qui a été beaucoup trop rare jusqu'à nos jours. Plus que tout autre il s'est efforcé de rythmer le cantique français en donnant aux vers de toutes les strophes l'accentuation de la première, et a réalisé d'une manière presque parfaite l'accord du nombre poétique et du rythme musical.

"C'est une loi primordiale, en effet, qu'observent à la perfection les compositeurs italiens et allemands, mais qu'ignorent ou dont ne veulent point prendre souci nos compositeurs de cantiques français, dit encore dom J. Pothier. Donnez-leur des vers pourvus de la rime et du nombre voulu de syllabes, ils sont contents, s'inquiétant peu ou point de la place que doivent occuper dans le vers les syllabes fortes et les syllabes faibles, pour répondre aux temps forts et aux temps faibles de la musique. Il arrive ainsi trop souvent que le phrasé des paroles est en contre-sens avec celui de la mélodie, ce qui oblige dans la pratique à torturer l'un ou l'autre, pour ne pas dire l'un et l'autre. Et cependant, c'est dans la manière d'accentuer et de partager la phrase musicale que gît tout le secret du rythme, sans lequel il n'y aura jamais de cantique populaire."

Et sans lequel il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de véritable musique, ajouterons-nous. La poésie a d'abord été chantée; et quand même elle ne l'est pas elle doit, pour charmer l'oreille, avoir ses accents, ses retours périodiques de syllabes fortes et de syllabes faibles, être cadencée, en un mot. Mais quand elle doit s'adapter au chant, le rythme est de rigueur, et tel qu'il s'accorde avec celui de la musique. Le cantique français composé dans ces conditions, mais alors seulement, peut rivaliser avec les hymnes latines, qui enthousiasment les peuples depuis des siècles.

Il faut donc louer l'auteur de ces cantiques d'avoir vigoureusement poussé à cette réforme dans la

[1] De hymnis et psalmis canendis, ipsius Domini et apostolorum habemus documenta, exempla et præcepta [S. Aug.]

[1] "Eurythmie et harmonie", par le Card. Perraud.